

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du Jeudi 21 Septembre 2017**

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h40.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 1.1.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Poulley-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudefontaine : M. Jacky LOUISSON Deluz : M. Fabrice TAILLARD La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Poulley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Secrétaire de séance :** M. Daniel HUOT

### Procurations de vote :

**Mandants :** J. ACARD, P. BONNET, C. DEVESA, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, P. GONON, S. JOLY, M. OMOURI, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. WERTHE, H. TRUDET, D. PARIS, D. CUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

**Mandataires :** P. MOUGIN, M. SEBBAH, A. VIGNOT, J. GROSPELLIN, L. CROIZIER, N. BODIN, C. COMTE-DELEUZE, C. LIME, ML. DALPHIN, D. DARD, A. POULIN, T. MORTON, S. PESEUX, A. FELICE, M. FELT, A. OLSZAK, F. BAILLY, Y. MAURICE, J. KRIEGER, R. STEPOURJINE

**Délibération n°2017/003807**

**Rapport n°3.5 - FRI2 - Soutien au projet Med Inn Pharma**

## FRI2 - Soutien au projet Med Inn Pharma

**Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président**

Inscription budgétaire
Incidence budgétaire : financement au titre de l'enveloppe Fonds Régional d'Innovation (FRI2) gérée par BPI France

### Résumé :

Dans le cadre de la convention signée avec Franche-Comté BPI France et la Région Franche-Comté, le Fonds Régional d'Innovation 2 (FRI2) permet de financer les projets de Recherche-Développement (R&D) individuels ou collaboratifs portés par les entreprises et/ou les laboratoires de recherche.

A ce titre, le projet de la start up (jeune entreprise innovante) MED INN PHARMA fait l'objet d'une affectation de crédits, d'un montant total de 30 k€ sous forme de subvention.

### I. Présentation du projet porté par Med Inn Pharma

#### A / Les objectifs du projet

Med Inn Pharma est une jeune entreprise pharmaceutique innovante issue de l'unité de recherche « Relations hôte – greffon – tumeur » de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale - Etablissement Français du Sang Bourgogne Franche-Comté – Université de Franche Comté. Cette start-up, créée en mars 2017 sous la forme d'une SAS, a pour vocation la production de médicaments biologiques innovants issus de processus naturels de l'organisme notamment dans le traitement des pathologies inflammatoires chroniques.

« Supermapo », premier médicament produit par Med Inn Pharma, permet de traiter expérimentalement des pathologies telles que la polyarthrite rhumatoïde, la maladie de Crohn, la fibrose pulmonaire et démontre des effets très prometteurs dans le cadre du traitement de la sclérose en plaques.

Pour proposer ce nouveau médicament aux patients, Med Inn Pharma doit le produire en conformité avec la réglementation en vigueur régissant les règles de production, d'évaluation et d'administration chez l'homme en matière de médicaments biologiques.

Med Inn Pharma a déjà initié le développement clinique de ce médicament : mise aux normes pharmaceutiques de la production avec avis scientifique de l'Agence Européenne du Médicament.

A présent, la nouvelle phase concerne la production des premiers lots cliniques de supermapo et leur évaluation en phase préclinique réglementaire évaluant l'innocuité, de la distribution du médicament chez les différentes espèces animales.

Cette étape clef permettra ensuite le démarrage de l'évaluation clinique chez l'homme du médicament biologique supermapo avant l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM).

Rappelons que les maladies inflammatoires représentent un enjeu de santé publique mondial.

L'objectif de Med Inn Pharma est de devenir un acteur significatif de la pharmacologie résolutive qui repose sur une étude approfondie de la biologie humaine pour proposer des médicaments innovants.

#### B / Modalités

Montant global du projet : 173.912 €

Durée du projet : 24 mois

Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté finance la partie du programme portée par la société de Med Inn Pharma à hauteur de 50 K € en subvention.

Le montant de l'aide de la CAGB proposé à Med Inn Pharma est de 30 K€ en subvention.

Med In Pharma a déjà bénéficié d'une bourse French Tech à hauteur de 30k €.

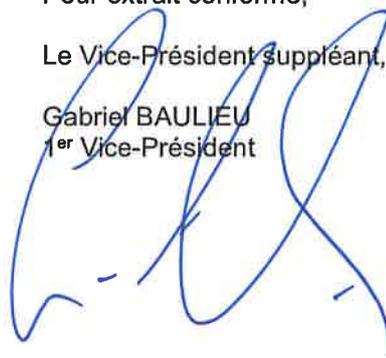
**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société Med Inn Pharma,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à cette aide.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le **03 OCT. 2017**



Contrôle de légalité